

ABONNEMENT.

Saumur : 30 fr. 16 19

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... Réclames... Faits divers...

RÉSERVES SONT FAITES Du droit de refuser la publication...

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction...

On s'abonne :

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

28 Octobre 1882.

LES FRUITS DE LA VRAIE RÉPUBLIQUE.

Il y a quelques semaines, les journaux républicains qui passent pour raisonnables...

Voyez, disaient-ils, comme il est heureux que le gouvernement de la République...

Ces journaux étaient aussi intelligents que M. Constans, ministre de l'intérieur...

Les gens qui sont à la tête de l'affaire républicaine ne se rendent pas compte de l'état de cette dangereuse maladie qui s'appelle la France.

Chez nous, les idées les plus folles trouvent un terrain propice.

Il nous faut de la liberté, mais pas trop.

On a fait une loi qui donne la licence aux réunions publiques ; on a créé un danger permanent.

Les excitations des orateurs révolutionnaires ont produit les résultats que nous avions prévus.

En France, l'abus de la parole comme de la presse est une chose qui grise les esprits et qui met les têtes en feu.

Les clubs de 93 et 1848 ont déjà perdu la République.

Ceux de 1882 sont en train de lui porter un coup mortel.

Les dirigeants de la République actuelle ont cru que leur principal ennemi était ce

que M. Gambetta appelle le cléricisme. Et ils ont persécuté des congrégations religieuses inoffensives.

Et, en même temps qu'ils commettaient ce crime contre la liberté, ils se croyaient obligés, au nom de la liberté, de laisser les fous furieux anarchistes se donner carrière.

Le résultat de cette conduite absurde ne s'est pas fait attendre.

Beaucoup de conservateurs patients, qui se seraient ralliés à la République, se sont révoltés contre la tyrannie de ces jacobins ;

Et les bêtes féroces auxquelles on a ouvert les portes se sont empressées de mordre leurs gardiens.

La police et la cour d'assises y perdent leurs peines.

Pendant dix ans, la République a vécu grâce au maintien de quelques principes conservateurs.

Deux années de relâchement ont suffi pour la mettre en péril.

En somme, jusqu'à l'avènement de l'honorable mais incapable Grévy, nous avons subsisté sur les débris de l'édifice monarchique.

Ayant voulu se priver des étais qui la soutenaient, la République chancelle sur ses faibles colonnes.

On n'a jamais vu un gouvernement plus embarrassé que le gouvernement actuel.

Eteindra-t-il les incendies que son imprudence a laissés allumer ?

La recolade de Chalons ne prouve-t-elle pas qu'il perd la tête ?

Le renégat Gambetta avait bien compris la situation quand il demandait le scrutin de liste.

La République n'est possible qu'à la condition de renier les principes républicains, c'est-à-dire de ressembler à la monarchie.

Chronique générale.

NOTE DE L'Agence Havas.

Les récents événements de Montceau-les-Mines et de Lyon ont ému l'opinion publi-

que; toutefois il ne paraissent constituer jusqu'à présent que des faits isolés. Mais il est hors de doute qu'il existe une véritable association, ayant sa tête et ses principaux chefs à l'étranger ; elle a malheureusement pu se développer en France pendant ces dernières années. Aujourd'hui que le gouvernement surveille les agissements de cette association, l'opinion n'a pas de raison pour s'étonner outre mesure ; car le gouvernement est fermement résolu à réprimer avec énergie tous les faits délictueux et à maintenir partout l'ordre public. Le gouvernement en a les moyens.

Montceau-les-Mines, 27 octobre.

M. Jules Chagot, directeur des mines, a reçu hier une lettre le menaçant de mort avec toute la prétraïlle.

Cette lettre portait le timbre de Berlin.

Des lettres de menaces ont été adressées également de Paris et de Montluçon au maire de Montceau-les-Mines et au directeur des Tuileries réunies.

On a fait sept arrestations à Lyon. De grandes précautions sont prises pour préserver les bâtiments publics et assurer la sécurité des citoyens.

Hier matin, un individu a été arrêté à la gare de Perrache, au moment où il venait retirer un colis sur lequel était écrit : Porcelaines. — Fragile. On a reconnu que c'était de la dynamite et des fusées.

Il paraîtrait qu'il existe une fabrique clandestine de dynamite à Feurville et qu'il y en a d'autres dans les environs.

Sur les plans saisis dans les perquisitions opérées, la gendarmerie, l'état-major, la caserne des gardiens de la paix, Notre-Dame de Fourvières et le Palais de Justice sont désignés comme devant être détruits.

M. Cuzat, juge d'instruction, a été également menacé par lettre et il a fait boucher les soupiraux de la cave de sa maison.

A Mâcon, des lettres de menaces ont été adressées au préfet et aux Sœurs de la Visitation.

La préfecture a été gardée l'avant-dernière nuit par les troupes.

Dans une réunion publique, M. Tony Revillon a rendu compte de son mandat. L'assemblée lui a voté un ordre du jour de confiance et repoussé une proposition tendant à inviter M. Revillon à demander la mise en accusation du ministère.

Le Gaulois dit qu'il serait question de nommer le général de Galliffet gouverneur de Lyon.

L'ajournement de l'affaire de Montceau est un fait qui n'a point de précédent dans les fastes judiciaires ; le seul qui lui ressemble, et encore très-imparfaitement, dit un journal, est le jugement des Templiers sous Philippe-le-Bel. On voit qu'il faut remonter haut pour trouver un point de comparaison.

Contrairement aux déclarations de M. Floquet à Perpignan et aux informations de plusieurs journaux, nous croyons savoir que M. Floquet a donné sa démission de préfet de la Seine et que cette démission a été acceptée par le gouvernement.

On nous dit que les membres du gouvernement sont en proie au découragement le plus profond.

La police est sur les dents, et l'on désespère de mettre la main sur les chefs du complot anarchiste.

A Lyon, à Montceau, à Besançon, à Amiens, de nouveaux placards menaçants ont été affichés pendant la nuit. Les agents s'empressent de les enlever pour que les populations ne soient pas effrayées.

On s'attend, au ministère de l'intérieur, à recevoir à chaque instant des dépêches annonçant quelque nouveau crime. Les ordres les plus sévères sont donnés pour que ces

34 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

La Vengeance de Geneviève

PAR CLAUDE DE GRANDENEUX

CHAPITRE XIV (Suite.)

— Et de quel droit m'arrêtez-vous ? — Je suis membre du Comité central. — Et l'ordre, où est-il ? — Où je suis, pas besoin d'ordre. — Et le motif ? — Complot contre la sûreté de la Commune. — Allons donc !... complot ?... Avec cela que les ambulanciers ont le temps de compléter !... Dans les griffes du tigre, implorer... jamais ! se faire eut été prudent, peut-être ; mais parler, braver, crier son mépris était tentant pour l'ouvrier parisien. — Vous m'avez volé 50,000 francs, voilà le motif !... et vous aimez mieux sentir votre créancier à Mazas sous les verroux, que libre sur le pavé de Paris, déclara-t-il hardiment. Le citoyen Bourgeal hausse les épaules avec un mauvais sourire, pendant qu'un murmure scandalisé sortait du landau.

— Vous aurez le temps de faire « la preuve », comme on dit au palais, fit-il, Bouvier.

Le secrétaire de « Bourgeal l'exilé », qui demeurait tout abasourdi dans la voiture, se jeta sur le trottoir en entendant cet appel assez semblable à celui qu'on emploie pour un boule-dogue.

— Joli chien de garde ! ricana le boïteux.

Ce Bouvier en possédait, d'ailleurs, assez bien l'allure lourde et le faciès brutal.

— Aide-moi à conduire cet avorton-là au poste du Palais-Royal, dit le citoyen Bourgeal, qui n'était pas dupe de la feinte tranquillité de son prisonnier.

En effet, Jacques tâta son geôlier et se ramassait pour échapper à ses serres. Les sentant tenaces, il voulut se donner la suprême joie de jeter la vérité à la face de son ennemi.

— Au poste ! raille-t-il, je vais parler, je vous en avertis, ô mon exécuteur !... Si vous tenez à l'édification de ces excellents fédérés, ce n'est pas là qu'il faut me conduire.

— Si nous l'enlevons dans la voiture ? hasarda Bouvier.

Le conseil était pratique, mais le citoyen Bourgeal n'entendait pas se priver du véhicule réquisitionné dont il jouissait en propriétaire.

— Non, dit-il, qu'il marche.

Quelques fédérés qui passaient s'arrêtèrent pour mieux voir, bien que les arrestations, même en pleine rue, devinssent déjà nombreuses et parus-

sent presque naturelles.

Pourtant, un membre du Comité central qui opérait lui-même !...

— Allons, aidez-moi, vous autres, commanda le citoyen membre du Comité central, ennuyé de cette attention.

Gouailleux, Jacques se laissait maintenant entraîner en répétant tout haut, le sourire aux lèvres :

— Cinquante mille francs !... et les intérêts depuis sept ans !... O mon exécuteur !... vous trouvez donc plus commode de m'incarcérer que de me les rendre ?... Cela vous coûterait pourtant bien peu. Les caisses de l'Hôtel-de-Ville sont entre vos mains... Voilà une belle occasion d'en faire un usage à peu près honnête.

Le vieillard fronça le sourcil. N'ayant reculé ni devant un détournement, ni devant un faux, ni devant l'insurrection, gardant, d'instinct, des allures aristocratiques dans un milieu grossier, il lui déplaisait de s'entendre accuser de vol, même en un temps où le vol ne flétrissait point son auteur.

Il se consulta une demi-seconde, tira une carte de son portefeuille, la remit à son secrétaire, et prêt à remonter dans son landau :

— Bouvier, dit-il, j'ai changé d'avis, je te confie cet accusé ; droit à la préfecture de police, entends-tu ?... Intelligence avec Versailles.

— Il suffit, citoyen, répondit Bouvier.

Et tandis que le landau remontait vers le boule-

vard Montmartre, le petit groupe se mit à descendre la rue d'un pas mesuré.

Bouvier n'était ni trop mécontent, ni trop flatté du rôle de sbire que le caprice du maître lui imposait ; cela le changeait. N'ayant pas de rancune à satisfaire, il se fit peut-être décharger sur un tiers de sa responsabilité, s'il n'avait cru saisir dans l'accent du redoutable citoyen une aprêté singulière.

Cet « avorton », qui menaçait un puissant du jour, valait la peine d'être surveillé ?

Son œil mauvais courait donc le prisonnier, redevenu tout à fait paisible entre les trois aimables personnes qui l'enveloppaient.

Bouvier, d'abord, type de laideur et de brutalité ; puis un grand gaillard, tout jeune, à bonnet rouge de zouave posé de travers sur une tête impudente ; enfin un pauvre diable de fédéré, à l'air minable, plus triste que terrifiant, qui portait maladroitement son fusil comme un cierge.

Jacques songeait bien à donner un croc en jambes au bonnet de zouave et au fédéré chétif, mais Bouvier ?...

S'il échappait aux uns, évidemment l'autre le ressaisirait. Mieux valait attendre. Attendre quoi ?... Bah ! le gamin parisien n'est jamais à court de ressource et le gamin parisien n'était point absolument étouffé par la métamorphose du courageux ouvrier typographe.

On marchait toujours, à travers les rues moroses.



dépêches ne soient communiquées qu'après rectification faite par le ministre.

Un journal suisse, arrivé avant-hier matin place Beauvau — et dont tous les exemplaires ont été saisis — contient cette note significative :

« Nos amis sont revenus de Saône-et-Loire pour prendre de nouvelles dispositions reconnues nécessaires. Ils sont d'accord avec nous pour que le mouvement révolutionnaire ne soit pas ralenti. »

Le bruit se répand avec persistance que le cabinet serait résolu à demander à la Chambre le droit de proclamer l'état de siège dans le département de Saône-et-Loire et dans les autres lieux où cela paraîtrait nécessaire.

Nous croyons savoir que le conseil des ministres n'a pris aucune décision à ce sujet, et que M. Schnerb, le fantaisiste directeur de la sûreté générale, est l'unique auteur de la proposition.

On est si peu rassuré sur ce qui peut se passer dans Saône-et-Loire, que l'autorité militaire vient de juger prudent d'augmenter d'un bataillon d'infanterie le contingent de troupes déjà envoyé pour maintenir l'ordre.

A la suite du conseil de cabinet tenu avant-hier, une dépêche a été envoyée à M. Arago, notre ambassadeur en Suisse, pour l'inviter à se rendre immédiatement à Paris.

#### LA QUESTION TUNISIENNE.

Le Times publie une dépêche de Paris contenant un compte rendu des négociations qui ont abouti à la conclusion du traité franco-tunisien.

Concernant les négociations qui ont eu lieu avec les puissances au sujet de ce traité, le correspondant du Times dit que le prince de Hohenlohe, ambassadeur d'Allemagne à Paris, avait été averti de l'intention que le gouvernement français avait de le sonder officiellement.

On lit dans la *Gazetta d'Italia* du 24 octobre :

« Le gouvernement français a pris toutes les dispositions nécessaires pour assurer la succession du Bey. Il comprend que réduire violemment la Tunisie à l'état de province française exposerait la France à toutes sortes de dangers. Ce n'est que dans quelques années — et après que la France se sera consolidée dans la Régence — que l'annexion pourra avoir lieu sans secousse et à la satisfaction générale. »

#### UN FRUIT TROP MATIF.

Un singulier procès vient de se dérouler dans le département de la Seine.

Un jeune garçon de 12 ans comparait devant une des chambres de la police correctionnelle de Paris, pour avoir volé, sur un arbre à peu près de même

En dehors de la population spéciale, dont les instincts trouvaient en elle leur satisfaction, la Commune avait fait le vide dans la capitale.

Ils arrivèrent à la place Dauphine, toute hérissée de canons. Ils entrèrent à la préfecture de police encombrée de gardes nationaux à mines de forçats, couverts d'oripeaux de toutes provenances, fumant et buvant à discrétion.

Des tonneaux et des armes dans tous les coins. Du bureau de la permanence, espèce de bouge enfumé où des bouteilles vides s'amoncèlaient sous les meubles, Jacques Ferrat fut dirigé sur le Dépôt.

La carte du citoyen membre du Comité central paraissait lui valoir une incarcération prompt, délivrée de formalités bien inutiles, puisqu'il déplaçait au pouvoir.

Bouvier lui souhaita ironiquement « bonne chance » et s'en retourna, la conscience aussi tranquille que s'il n'avait en rien contribué à envoyer un innocent à la prison et peut-être à la mort.

Car, en ces jours d'affolement criminel, où les magistrats étaient des repris de justice, où le bon plaisir tenait lieu de lois, qui pouvait savoir ce que l'avenir réservait au malheureux tombé dans la fournaise ?

Le greffier du Dépôt daigna toutefois demander à Jacques ses nom, prénoms, âge, demeure et qualités.

(A suivre.)

CLAIRE DE CHANDENEUX.

âge que lui, des poires belles, mais belles au point d'être dignes des vitrines de Cheval, qui les achetait un franc la pièce ; environ deux cents de ces beaux fruits avaient disparu, et devant un tel préjudice causé au propriétaire, le président du tribunal jugea l'affaire suffisamment grave pour proposer au père du jeune garçon de faire enfermer ce précoce voleur dans une maison de correction.

Mais le père, devant la responsabilité qu'on lui faisait encourir, demanda au président de faire procéder à une enquête sur la conduite exemplaire jusqu'alors de son fils. Ce n'est, dit le père, que depuis qu'il fréquente les écoles nouvelles où l'on enseigne qu'il n'y a plus de Dieu, plus de châtiment ni de récompense après la vie, qu'il se croit tout permis et trouve, dans sa logique d'enfant, que les poires qui le tentaient devaient appartenir à celui qui s'en empare.

Aussi ce père infortuné se déclare-t-il absolument irresponsable.

Ce trait se renouvelle souvent et nous montre où peut conduire l'éducation que l'on voudrait imposer à la France.

Les poiriers du jardinier avaient mis 12 années pour donner de magnifiques fruits, l'arbre planté par M. Paul Bert donne des fruits par trop hâtifs et déjà bien amers pour les familles.

#### LE CHANT DES PROLÉTAIRES.

Voici quelques couplets du chant de guerre des Jacques de Montceau-les-Mines :

##### REFRAIN

En avant, prolétaires !  
Combattons pour l'Égalité.  
Tyrans et mercenaires,  
Faites place à la Liberté !

Quant aux Crésus, le pauvre prolétaire,  
Las de gémir sur un labeur ingrat,  
Réclame enfin un plus juste salaire,  
L'on fait appel au gendarme, au soldat.  
C'est l'argument foudroyant, sans réplique,  
Des détenteurs repus du capital ;  
Et des bourgeois l'aimable République  
Égorge autant que l'ogre impérial.

Proscrits jetés sur de mortels rivages,  
Vous tous qu'au bague on traite en vrais bandits,  
Nous ressentons comme vous ces outrages :  
Vos proscripteurs seront-ils impunis ?  
Car les héros fuyards de nos frontières,  
Les Mac-Mahons, Galliflès et Garcins,  
Tous ces vaillants égorgeurs de nos frères  
Ont mérité le sort des assassins.

De Transnonain et la Ricamarie,  
Nous conservons l'odieux souvenir,  
Et la Commune, indignement meurtrie,  
Pour la venger, voit son jour revenir !  
Peuples martyrs, la cause sociale  
Tous vous convie à son banquet sanglant :  
Que l'étendard de l'Internationale  
Sur l'univers flotte donc triomphant !

Il est bon de faire remarquer que ceux qui profèrent ces menaces et ceux qui les encouragent dénoncent comme factieux les cantiques chantés par les pèlerins catholiques, priant Dieu de sauver la France.

#### LES RÉVOLUTIONNAIRES RUSSES.

L'agence Reuter publie la dépêche suivante de Saint-Petersbourg, 25 octobre :

« Une proclamation, tirée à un grand nombre d'exemplaires par le procédé héliographique, annonce l'explosion imminente de la révolution. »

« Elle repousse toute connivence avec les auteurs des incendies allumés sur tant de points différents dans les provinces. »

#### LA RÉUNION ANARCHISTE.

Une grande réunion socialiste a été tenue mercredi soir, salle Rivoli, rue Saint-Antoine. Dès sept heures et demie, une grande affluence stationnait à la porte de la salle, qui a été vite envahie. Dans les groupes on remarquait surtout beaucoup d'ouvriers du faubourg Saint-Antoine, actuellement en grève : aussi le comité organisateur avait fait distribuer dans tous les ateliers de nombreuses invitations ainsi conçues :

En présence des violations domiciliaires et des arrestations de nos amis Grave, Vaillat, Hemery-Dufoug, Crie, E. Gautier, etc., etc., les communistes anarchistes soussignés convient tous les socialistes révolutionnaires à un grand meeting de protestation, pour le mercredi 25 courant, salle

Rivoli, 104, rue Saint-Antoine, à huit heures du soir.

Ordre du jour : Protestation des révolutionnaires socialistes contre les arrestations arbitraires de nos amis compagnons.

Prix d'entrée : 30 centimes.

En présence de ces procédés policiers, nous sommes convaincus que tous les révolutionnaires socialistes, sans distinction d'école, se feront un devoir de répondre à notre invitation.

La séance devait commencer à huit heures, mais les orateurs inscrits n'étant pas encore arrivés, le public a montré son impatience par des chants et des trépignements de pieds. Finalement, à huit heures trois quarts, un citoyen à mine malade a ouvert la séance en donnant la parole au citoyen Lefrançais qui, dans toutes les circonstances, a la spécialité d'entretenir les auditeurs, en attendant les orateurs du meeting.

Le citoyen Lefrançais ne fait dater l'existence de la République que depuis quatre ans : car il ne veut pas parler des gouvernements orléanistes-bonapartistes qui ont suivi le 4 Septembre. Le gouvernement actuel a commis toutes les infamies, tous les crimes : la coupe a débordé par l'arrestation des citoyens paisibles et la saisie de la copie de l'*Étendard révolutionnaire*. Le citoyen-orateur ne vient pas protester — les protestations ne signifient rien, — mais il vient constater le fait, que ceux qui veulent finir avec tout gouvernement ont raison ; il vient se réjouir avec les partisans de la Révolution, qui triompheraient prochainement, car le parti républicain bourgeois, qui nous gouverne maintenant, n'a rien de commun avec le parti socialiste, qui veut l'abolition de toute autorité.

Les hommes du 4 Septembre, qui sont aujourd'hui à la tête des affaires, ont toujours suivi le proverbe : *Ote-toi de là, que je m'y mette*. Ils viennent de donner raison à la presse libérale, qui, sous l'Empire, s'est élevée avec tant d'indignation contre la saisie d'un ouvrage du duc d'Aumale. A cette époque, ils hurlaient contre toute atteinte à la liberté de la presse et de réunion. Mais, aujourd'hui qu'ils sont au pouvoir, ils commettent les mêmes infamies et les mêmes crimes.

L'orateur parle ensuite longuement de la malhonnêteté des agents du pouvoir de tous les degrés et de la fortune scandaleuse de quelques personnalités marquantes, y compris le vertueux Grévy. En présence d'une telle situation, les protestations ne valent rien. Il faut supprimer tout gouvernement, car l'autorité est un principe délétère pour tous ceux qui l'approchent, et c'est bien aujourd'hui le cas de dire, comme dans la chanson :

Ce n'était pas la peine, assurément,  
De changer de gouvernement.

A l'appui de sa thèse, l'orateur cite les exemples de l'incorruptible Robespierre (Voix dans l'assemblée : C'était un tyran !) et de Ledru-Rollin, que l'autorité avait pourri jusqu'à la moëlle. Il faut donc supprimer toute autorité et tout gouvernement, mais principalement celui qui est au pouvoir maintenant.

La France commence à se lasser de ces méfaits, de ces infamies commises par nos gouvernants, mais laissons-les amener eux-mêmes leur chute par des mesures comme celles que le gouvernement vient de prendre. Laissons cuire dans son jus ce gouvernement infâme, malhonnête, jusqu'au moment où le peuple de Paris, qui n'est pas lâche, le balayera par une tempête populaire.

Le citoyen Lefrançais propose l'adoption de l'ordre du jour suivant :

« Les révolutionnaires socialistes, réunis en assemblée, à la salle Rivoli, le 25 octobre, attendu que l'arrestation aussi ridicule qu'odieuse dont viennent d'être l'objet plusieurs citoyens ; considérant qu'une fois de plus encore depuis l'avènement de Grévy à la présidence, le parti républicain bourgeois, dès lors notamment responsable, vient de fournir la preuve du respect qu'il professe pour les faux principes de 1789 tant de fois invoqués par lui contre ses prédecesseurs au pouvoir ;

« Considérant qu'en agissant ainsi, le parti républicain bourgeois démontre le caractère hautement malaisant du principe d'autorité, dont il s'est fait, depuis 1848, le féroce défenseur et rejette enfin le masque de prétendus révolutionnaires dont il s'était jusqu'alors affublé ;

« Loin de protester contre les nouvelles infamies que ce parti vient de commettre, ils lui adressent, au contraire, toutes leurs féli-

citations, dans l'espérance que les prolétaires s'en souviendront au jour peu éloigné, sans doute, où le gouvernement dit de la République et ses partisans s'affaibliront et de leur lâcheté. »

Le citoyen Arthur Piéron est venu ensuite faire un chaleureux appel à la Révolution, non-seulement à la Révolution dans la rue, mais encore à la révolution morale, à la révolution dans les esprits.

Puis il s'attaque à la *Lanterne* et au *Radi-cel*, « ces journaux de la démoralisation publique ».

Le citoyen Crie, l'une des victimes arrêtées, a parlé de l'union de tous les révolutionnaires, dont le cri doit être : Vive la Commune ! Vive la Révolution sociale ! Il a annoncé que le citoyen Émile Gautier est toujours sous les verrous.

Hemery-Dufoug, qui a été également arrêté, est venu protester de toutes ses forces contre l'acte illégal dont il a été l'objet : Le citoyen Grévy, a-t-il dit, a renversé en 1831 des croix, et aujourd'hui il est Président de la République, après avoir voté la présidence. Moi, qui ne connais pas même Montceau, j'ai été fourré au bloc, pour y avoir semé la dévastation, pendant que lui joue au billard et donne à manger aux poules.

Le 14 février 1834, M. Grévy, aujourd'hui Président de la République, a pillé l'archevêché. Il était alors étudiant en droit. Il doit s'amuser quand il raconte cela. Alors, qu'est-ce qu'il reproche aux camarades ? Quand je l'ai demandé à Blancart des Salines, juge d'instruction, qui avait du sang à sa boutonnière, il m'a répondu : J'ai des ordres. Voilà la magistrature de nos jours. D'ailleurs, sous la République bourgeoise, on devient magistrat, comme dans le commerce un épicier continue les affaires de son père.

L'orateur a ensuite fait le procès des ventres d'aujourd'hui qui laissent mourir le peuple de faim, et a demandé la liberté provisoire pour les accusés de Montceau ; les douze *fourneaux* (jurés) n'ont pas été assez éclairés par les débats, au point qu'on a renvoyé l'affaire à une autre session. Le peuple est seul maître : c'est lui qui se chargera de balayer tout à la prochaine. Rejetons les boniments de la presse réactionnaire — j'entends ceci et cela, y compris la Justice. »

Après ce discours, une scène tumultueuse s'est produite. Un nommé Grippa de Winter a voulu lire une lettre de la grande citoyenne Louise Michel ; mais à peine était-il à la tribune, qu'il fut jeté au-dessus de la balustrade. Le malheureux s'efforça d'y remonter. A ce moment on ne voit que chaises, tables, cannes, etc., en l'air ; tous ces meubles sont jetés sur Grippa, qui tombe une seconde fois à terre, pour être expulsé définitivement, aux cris de : *Voleur ! Escroc !*

De nombreuses protestations s'élevèrent contre cette exécution sommaire.

Voici le texte de la lettre de Louise Michel :

J'arrive. J'ai eu 300 francs pour Montceau-les-Mines. C'est la conscience humaine qui s'éleva.

Salut aux révolutionnaires.  
LOUISE MICHEL.

Paris, 25 octobre.

#### BULLETIN FINANCIER.

Paris, 27 octobre.  
La tenue du marché est peut-être un peu plus satisfaisante, mais la spéculation, toujours mal disposée, n'engage que très-peu d'affaires nouvelles.

La lutte est très-vive sur nos rentes. Le 5 0/0, qui avait repris hier le cours de 116, est ferme à 116.12 et 116.15 ; l'amortissable relève de 80.95 à 81 ; le 3 0/0 ancien est plus hésitant à 80.55 et 80.52.

Les valeurs internationales ont quelque difficulté à reprendre possession de cours meilleurs. Le Turc cependant gagne 20 centimes à 12.60.

L'Égypte 6 0/0 est à 363.75. L'attitude des sociétés de crédit a laissé beaucoup à désirer, un certain nombre d'entre elles gagnent quelques points.

Le Crédit Foncier a été demandé à 1,377.50 et 1,380.

Les obligations foncières 4 0/0 se sont traitées en grandes quantités ; on considère ces valeurs comme des mieux établies et offrant une sécurité absolue pour l'épargne.

On a coté 525 sur les Magasins Généraux de France et d'Algérie.

Remarquons que l'attitude de l'action de la Banque Centrale de Crédit est bien faite pour inspirer toute confiance et que cette valeur se classe dans tous les portefeuilles de nos premiers capitalistes qui apprécient hautement son avenir.

Les transactions sur les valeurs du groupe du Crédit Provincial reprennent. On estime que dans peu de jours les titres de cette Société auront repris, la situation d'ailleurs s'améliore déjà et on



ce qu'on avait vendu avec trop de précipitation. Le Suez, par suite de nombreux rachats, pro-  
cessé de 20 fr. à 2,590.  
Le Panama est très-soutenu à 310.  
Sur les chemins de fer, on reste calme, les cours  
sont au même niveau que la veille : le Lyon, 1,615 ;  
Nord, 1,940 ; le Midi, 1,200.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

La pluie, qui tombe jour et nuit depuis quelque temps, maintient le cours de la Loire à un niveau déjà assez élevé. Aujourd'hui, le fleuve marque, à l'étiage du pont d'Amboise, 2<sup>m</sup> 80, et le chemin de halage, si la pluie persiste, sera bientôt recouvert. Les travaux du pont du chemin de fer sont suspendus, en partie, par la hauteur des eaux. Mais ce sont les agriculteurs qui souffrent particulièrement de cette persistance de la pluie : ils ne peuvent faire les semailles, et sont forcément condamnés à l'inaction, en présence de leurs terres détrempées.

### ANGERS.

La musique du 135<sup>e</sup>. — Malgré l'inclémence du temps, la musique de notre nouveau régiment, le 135<sup>e</sup>, donnoit samedi, au Jardin du Mail, sa première audition. L'exécution de divers morceaux, sous la direction savante de M. Elfrigue, a justifié et complétement l'excellente réputation qui précède ce corps de musique. Citons la cavatine du Barbier, et le sextuor de Lucie de Lammermoor, où nous avons remarqué, outre les solistes (piston et clarinette), véritables virtuoses, un ensemble exceptionnel, et un remarquable respect des nuances.  
(Journal de Maine-et-Loire.)

Concerts militaires. — M. le général vient d'informer l'Administration que, pour répondre au désir qu'elle avait exprimé, la musique du 135<sup>e</sup> jouerait tous les jeudis, au Jardin du Mail, de 3 à 4 heures 1/2, et la musique des Pontonniers le dimanche, à la même heure, chaque fois que le temps le permettrait.

### TENTATIVE D'ASSASSINAT CONTRE DES RELIGIEUSES.

Dimanche soir, le nommé Charles Devaux, menuisier à Yzermay, montait, à l'aide d'une échelle, sur le toit de la maison de Joseph Desnoyer, actuellement détenu à la prison de Cholet, puis, enlevant quelques tuiles, entra dans le grenier et de là descendait dans les chambres basses où il s'empara d'un fusil et d'un paquet de cartouches. Une fois le vol accompli, le malfaiteur ouvrit une fenêtre du rez-de-chaussée et s'enfuyait.

Quelques heures plus tard, ce même individu tira quatre coups de fusil sur les fenêtres du dortoir des religieuses qui se trouvaient au premier étage.

Les volets se trouvaient fermés ; ils ont été criblés de plomb ; deux vitres ont été brisées. Personne n'a été atteint.

Le lendemain, Devaux allait trouver les Sœurs et leur avouait son crime, en leur demandant pardon.

Au cours de l'enquête faite à propos du vol, le gendarmement eut connaissance de l'affaire.

Les gendarmes se rendirent alors chez Devaux. A leur approche, celui-ci se cacha. Sa mère dit aux gendarmes ne savoir où était son fils.

Pressée de questions, elle avoua qu'il était caché dans le grenier.

Les gendarmes montèrent au grenier, mais ils furent entendus par Devaux qui s'échappa par une ouverture et s'enfuit à travers les champs.

On n'est pas encore parvenu à le rattraper.  
(Etoile.)

### POITIERS.

250 hommes appartenant au 125<sup>e</sup> de ligne ont quitté Poitiers hier matin, pour se rendre en Tunisie. La musique du régiment les a conduits jusqu'à la gare.

Dimanche, 150 hommes des 20<sup>e</sup> et 33<sup>e</sup> d'artillerie étaient partis pour la même destination.

### LES FOUILLES DE SANXAY.

Nous publions ci-après le compte rendu des Inscriptions et Belles-Lettres, dans laquelle cette haute Assemblée s'est occupée des fouilles pratiquées à Sanxay par le P. de la Croix :

## ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

Séance du mardi 24 octobre 1882.

M. Ferdinand DELAUNAY met sous les yeux de l'Académie deux croquis à l'huile très-réussis d'un jeune artiste de talent, M. Raoul Gaignard. Ce sont des vues pittoresques des antiquités que le père Camille de la Croix a mis à jour à Sanxay. Les croquis représentent les spacieux couloirs souterrains qui commandent les magnifiques hypocaustes des thermes découverts par M. de la Croix.

M. Alexandre BERTRAND. — « Vous avez entendu, au mois d'avril dernier, le P. Camille de la Croix exposer devant nous les résultats des fouilles qu'il poursuit depuis deux ans à Sanxay (28 kilomètres de Poitiers), sur la limite des Deux-Sèvres.

» On a beaucoup parlé de ces fouilles dans ces derniers temps. Mon avis m'a été demandé sur leur importance, je n'ai pas voulu répondre sans avoir visité les ruines. J'ai passé une journée en compagnie du P. de la Croix. Le lendemain, sans que nous nous soyons entendus, malheureusement, M. Ferdinand Delaunay s'y rendait de son côté. Les croquis qu'il nous présente et dont vous remarquerez l'heureuse exécution sont d'une parfaite exactitude. Ayant sous les yeux ces dessins de M. Raoul Gaignard, l'Académie se rendra mieux compte de l'intérêt, vraiment très-grand, de cette découverte.

» La vue de ces fouilles laisse, en effet, la plus heureuse impression.

» Nous sommes en présence d'un ensemble de monuments romains, théâtre, bains, sacellum, plus un grand monument, qui est peut-être également un temple, tout cela en pleine campagne.

» Une série de questions fort intéressantes se rattache à ces ruines. Malheureusement, les antiquités, les menus antiquités découvertes sont jusqu'ici peu nombreuses : cinq ou six monnaies gauloises, un petit nombre de monnaies romaines, quelques ustensiles, deux débris d'inscription.

» L'une de ces inscriptions porte les trois lettres : POL (Apollo?) hautes de 0<sup>m</sup> 20. Sur l'autre, on lit : TL... Au-dessous : ECR... (Consecravit?). Dessous encore : V (Votum solvit?).

» Je crois qu'on ne saurait trop attirer l'attention sur cet ensemble de monuments, afin de provoquer, s'il est possible, la découverte de ruines semblables sur d'autres points du territoire.

» M. Ferdinand Delaunay a pu examiner une collection d'objets provenant des fouilles que je n'ai pas vues. Il y a remarqué une assez grande quantité de vases soit importés, soit de fabrication locale ; plusieurs ont des formes originales ; quelques-uns portent des marques de potier ; d'autres présentent des ornements particuliers ou même des figures. Il me signale aussi des vases en verre, un mortier avec son pilon, et surtout un édicule ayant servi d'ex-voto.

### LE CIRQUE MYERS.

Voici les quelques détails que donne le correspondant du Figaro sur la vente du cirque Myers à Londres, dont nous avons parlé ces jours derniers :

« Après M. Barnum, M. Myers possédait le plus grand cirque connu, et aux quelques détails déjà donnés sur la vente du matériel de cet établissement, j'en puis ajouter d'autres qui ne sont pas sans intérêt. Tout d'abord, et j'en parle de visu, il y avait peu de monde, ce qui s'explique par cette raison, que le nombre de gens ayant besoin d'un chariot romain, d'un éléphant, ou même d'une paire de lions, est infiniment restreint.

» Le chariot romain ne coûte que 175 fr. et on a adjugé à 4,000 fr. une voiture gigantesque, qui en avait coûté 40,000 et à laquelle on attelait jusqu'à quarante chevaux. L'équipage de Cendrillon, une merveille de carrosserie, n'a été payé que 625 francs. La vente du cheval favori de M<sup>me</sup> Myers, Cromwell, a amené un incident qui a sa moralité. Les enchères s'étant arrêtées à 2,837 fr. 50, le commissaire-priseur, M. Rymill, a fait connaître qu'il était lui-même l'acquéreur de l'animal et qu'il l'offrait immédiatement à son ex-proprétaire, M<sup>me</sup> Myers.

» Voilà de la galanterie ; quel exemple pour les commissaires-priseurs français qui, j'en suis sûr, n'ont pas eu jusqu'ici l'idée de

sacrifier une partie de leurs honoraires pour racheter une rivière de diamants et l'offrir à leur cliente ; M. Sangers, directeur d'un cirque, n'a pas voulu être en reste de générosité avec M. Rymill. Il a acquis, pour 625 francs, Bonfanté, un magnifique étalon hongrois, et l'a donné à M<sup>me</sup> Myers qui l'avait dressé. Pour le même prix, M. Rymill a de nouveau obtenu que l'assemblée laissât le poney au jeune Myers, auquel il en fait présent. Le plus petit spécimen de la race chevaline, Kitty, moins grand qu'un chien de taille moyenne, mais admirablement proportionné, a été vendu 868 fr. 25, et on a calculé que chaque pouce de sa taille était payé 26 fr. 25 : Sic transit gloria mundi ; le grand Cirque américain, l'hippodrome de M. James-Washington Myers a vécu.

## THÉÂTRES.

THÉÂTRE DE SAUMUR. — La représentation du Postillon de Lonjumeau, donnée lundi dernier, a été un nouveau succès pour la troupe d'opéra.

M. Gustave Pellin, qui faisait à Saumur, cette année, sa seconde apparition, a fort bien joué le rôle de Chapelou, de même qu'il l'a chanté en véritable virtuose ; il n'est guère possible de phraser, de détailler avec plus de charme et d'expression. L'excellent ténor avait déjà paru sur notre scène dans le Postillon, en 1877 ; chacun a donc pu constater que son talent, déjà remarquable il y a cinq ans, a sensiblement progressé. Nous avons l'espoir d'entendre M. Pellin dans Mignon, qui fut l'un de ses plus beaux triomphes parmi nous.

Sous le costume de Madeleine, M<sup>me</sup> Dangle n'a pas été moins vive, moins pétillante que dans la Fille du Tambour-Major ; au second acte, elle est une très-gracieuse M<sup>me</sup> de Latour ; ses duos avec M. Pellin et les différents airs dont son joli rôle est émaillé ont été dits de façon à mériter les suffrages.

M. Isaac possède toutes les traditions du rôle de Biju ; il a fait preuve d'un incontestable talent comme chanteur et comédien, aussi a-t-il reçu des bravos unanimes ; ses couplets du choriste surtout, qui ont été bissés, lui ont valu presque une ovation.

L'œuvre charmante d'Adam était suivie du Rêve d'un noir, ballet féerique. Le succès de M. Rougier et des charmantes danseuses s'est encore accentué. Electrifiée par ce spectacle, la salle a prodigué ses plus chauds applaudissements.

A ce propos, l'Echo Saumurois publiera, dans un prochain article, quelques lignes concernant l'histoire du ballet et celle de la génération des Vestris.

Pour lundi prochain, une représentation très-intéressante est annoncée.

La troupe lyrique nous offrira un des plus beaux joyaux de l'écrin musical d'Adam, le Chalet, que l'on ne se lassera jamais d'admirer. Le rôle de Max aura pour interprète M. Choppin, première basse, encore inconnu sur notre scène, lequel a été admis la semaine dernière au Grand-Théâtre d'Angers. M<sup>me</sup> Dangle jouera Betty et le berger Daniel sera représenté par M. Constance. Ces trois artistes, avec le concours des chœurs, excellents cette année, nous permettent d'espérer une brillante audition.

Le spectacle sera complété par Bébé, charmante pièce en 3 actes, du Gymnase, jouée pour la première fois le 10 mars 1877, et qui obtient partout un grand succès. On dit M. Labranche désopilant dans le rôle de Pétilion ; M. Dangle, M<sup>me</sup> Léonie Aubry, Favreux et Marie Soll savent également se faire applaudir.

GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS. — M. Lamy, trial, a été admis mardi dernier, après la représentation des Dragons de Villars, par 31 voix sur 37 votants. Cet artiste a déjà joué à Saumur dans le Maître de Chapelle.

La duègne, M<sup>me</sup> Pelipa, refusée injustement au scrutin, est maintenant chaleureusement applaudie. Il y a huit jours, elle paraissait dans le Domino noir ; voici en quels termes le Patriote s'exprime sur son compte :

« M<sup>me</sup> Pelipa ne pouvait s'attendre aux applaudissements qui ont salué ses couplets du second acte. Elle les a fort bien dits, en femme qui sait chanter, mais la sévérité du scrutin, vis-à-vis d'elle, eût pu lui faire douter de la justice du public. Lors de ses débuts, la presse a été unanime, je crois, à reconnaître que, malgré certaines défail-

ces dans la voix, cette duègne était l'une des meilleures que nous puissions avoir l'espoir de posséder ; les spectateurs de samedi ont paru partager entièrement cette manière de voir, et si la direction se trouve encore à même de conserver M<sup>me</sup> Pelipa et que la chose soit possible, nul ne la trouvera mauvais, à commencer, j'en suis certain, par ceux qui ont voté contre elle.

» Encore une preuve de l'inutilité des débuts, je dirai plus, de leurs inconvénients.

## ASSOCIATION ARTISTIQUE D'ANGERS

(6<sup>e</sup> ANNÉE)

Subventionnée par le Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts, par le Conseil Général de Maine-et-Loire et le Conseil Municipal d'Angers.

DIMANCHE 29 OCTOBRE 1882

à 1 heure 1/2 très-précise.

## 149<sup>e</sup> CONCERT POPULAIRE

3<sup>e</sup> DE L'ABONNEMENT

M. C. MOLÉ, clarinettiste

### Programme.

- 1<sup>o</sup> Ouverture de la Belle Mélusine (Mendelssohn).
- 2<sup>o</sup> Troisième Symphonie (op. 35), (Beethoven). (Symphonie héroïque).
- I. Allegro con brio. — II. Marche funèbre. — III. Scherzo. — IV. Finale.

NOTA. — Les neuf symphonies de Beethoven seront jouées par ordre chronologique aux neuf premiers concerts de la saison.

3<sup>o</sup> PARSIFAL (R. Wagner).

(Worspiel. — Prélude).

(1<sup>re</sup> audition).

4<sup>o</sup> Larghetto du Quintette en la, pour clarinette et tous les instruments à cordes (Mozart).

Le solo par M. MOLÉ, clarinette solo de l'Association artistique d'Angers.

5<sup>o</sup> Ballets du Prophète (Meyerbeer).

A. Valse. — B. Pas de la redowa. — C. Quadrille des patineurs. — D. Galop.

(1<sup>re</sup> audition).

L'orchestre sera dirigé par M. Gustave Lelong.

On est instamment prié de ne pas entrer pendant l'exécution des morceaux.

LE JEUNE AGE ILLUSTRÉ, revue hebdomadaire, 76, rue des Saints-Pères. — Un an : 10 francs. — Six mois : 6 francs.

L'origine du jeu de la balle ; de la botanique pittoresque sur la canne à sucre ; une gazette pleine d'anecdotes variées et amusantes ; un touchant épisode de l'enfance de Paganini ; l'origine de quelques locutions proverbiales ; un récit poétique, envoi d'une jeune abonnée ; une charmante pièce de vers ; un courrier sur la pêche du corail et l'attachant roman Incompris : tel est le contenu du dernier numéro du Jeune Age illustré, 10 francs par an. Palmé, 76, rue des Saints-Pères. Un numéro 15 centimes.

## Théâtre de Saumur.

Direction de MM. GASPARD PELLIN et PAUL SERIN

LUNDI 30 octobre 1882.

## LE CHALET

Opéra-comique en 1 acte, paroles de MM. Scribe et Mélesville, musique d'ADAM.

Daniel, jeune fermier..... MM. Constance.  
Max, sergent..... Choppin.  
Betty, sœur de Max..... M<sup>me</sup> Dangle.  
Soldats, paysans, paysannes.

## BÉBÉ

Comédie en 3 actes, de MM. Émile de Najac et A. Hennequin.

Pétilion..... MM. Labranche.  
Le baron d'Aigreville..... Allain.  
Gaston..... Dangle.  
De Ketaarigous..... Mary.  
Arthur de Beauvert..... Bertly.  
Un coiffeur..... Guilbert.  
La baronne d'Aigreville..... M<sup>me</sup> Léonie Aubry.  
Diane..... Marie Favreux.  
Toinette..... Marie Soll.  
Amélie..... Detrass.  
Rosita..... Bonnaud.

Ordre : 1<sup>o</sup> Le Chalet ; — 2<sup>o</sup> Bébé.

Bureaux, 7 h. 1/2 ; rideau, 8 heures.

## BOURSE DE PARIS

DU 27 OCTOBRE 1882.

Rente 3 0/0.	80 50
Rente 3 0/0 amortissable.	81 ..
Rente 4 1/2.	109 50
Rente 5 0/0.	116 20

PAUL GODET, propriétaire-gérant.



Etude de M<sup>e</sup> BRAC, notaire à Saumur, successeur de M<sup>e</sup> LE BLAYE.

### A VENDRE

Par adjudication,

Le dimanche 26 novembre 1882, à 1 h. après midi.  
En l'étude de M<sup>e</sup> BRAC, notaire, place de la Bilange, 27.

### MAISON DE CAMPAGNE

Au Petit-Puy, commune de Saumur, comprenant 5 pièces, dont 3 à cheminée, buanderie, cave dans le roc. Jardins superposés. Contenance totale : 5 ares. Vue magnifique sur la Vallée.

Mise à prix : 4,000 fr.

Une seule enchère adjugera.

Cette maison dépend de la succession de M<sup>e</sup> Trubert.

S'adresser, pour visiter, dans la maison même. (596)

Etude de M<sup>e</sup> MÉHOUSAS, notaire à Saumur.

### A VENDRE

### UNE TRÈS-JOLIE MAISON DE MAÎTRE

Nommée LABRARDAYE,

Située commune de Vivy, sur la route qui conduit des Deux-Sœurs à Longué, à 1,500 mètres des Deux-Sœurs, 500 mètres de la gare projetée du chemin de fer de Saumur à Baugé, et 10 kilomètres de Saumur.

Cette maison est composée au rez-de-chaussée de salons, salle à manger, celliers, buanderie, écurie, remise, hangar et sellerie; au 1<sup>er</sup> étage, six chambres et mansardes; cour, basse-cour, jardin potager, prairies, bosquets, cours d'eau et douve; le tout d'une contenance de 3 hectares 39 ares 85 centiares.

S'adresser, pour traiter et pour avoir des renseignements : à M<sup>e</sup> MÉHOUSAS, notaire à Saumur; à MM. SIMON, propriétaire à Bocé, et GRATTON, expert à Beaufort. (519)

Etude de M<sup>e</sup> MÉHOUSAS, notaire à Saumur.

### A VENDRE

### UNE MAISON

Au bourg de Villebermier,

Composée de 4 chambres donnant sur la route, 2 chambres et cave en sous-basement, cour et petit jardin derrière joignant le quai.

Cette maison est occupée par M. Boursier, débitant de tabac, et M. Perrou, chaisier.

S'adresser à M<sup>e</sup> MÉHOUSAS, notaire.

Etude de M<sup>e</sup> MÉHOUSAS, notaire à Saumur.

### A VENDRE

PAR ADJUDICATION

Le dimanche 29 octobre 1882.

1<sup>o</sup> UNE MAISON et ses dépendances, situées à l'Aireau, commune de Saint-Lambert-des-Lévéas;  
2<sup>o</sup> Et 20 ares 65 centiares de terre, situés à Gravoilleau, même commune.

Appartenant à M. Pierre LÉGER. Facilité de traiter avant l'adjudication.

S'adresser audit M<sup>e</sup> MÉHOUSAS.

Etude de M<sup>e</sup> GUIBERT, notaire à Oiron (Deux-Sèvres).

### VENTE DE MEUBLES

APRÈS DÉCÈS.

Les dimanche 29 octobre et jeudi 2 novembre 1882, et jours suivants,

A Brié, dans la maison autrefois occupée par feu Louis ROUGER, M<sup>e</sup> GUIBERT, notaire à Oiron, vendra aux enchères les meubles et objets mobiliers dépendant de la succession dudit sieur Rouger.

On pourra traiter à l'amiable avant la vente pour les bois de travail et les machines.

On paiera comptant, plus 5 0/0.

Pour tous autres renseignements et traiter, s'adresser audit M<sup>e</sup> GUIBERT, notaire. (589)

Etude de M<sup>e</sup> CH. MILLION, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

### A VENDRE

DE GRÉ A GRÉ,

### 2 BONS BILLARDS

Avec tous leurs accessoires.

S'adresser audit M<sup>e</sup> MILLION, commissaire-priseur. (597)

Etudes de M<sup>e</sup> HILAIRE, notaire à Longué, successeur de M<sup>e</sup> GUININ, et de M<sup>e</sup> CORDELET, avoué au Mans, rue des Quatre-Tours, 48.

### A VENDRE

PAR ADJUDICATION

Aux enchères publiques,

Le dimanche 12 novembre 1882, à une heure du soir,

En l'étude dudit M<sup>e</sup> HILAIRE,

### UNE FERME

Nommée FERTREUX

Comprenant des bâtiments d'habitation et d'exploitation, cour, issues, terres labourables, prés, pâtures, bois taillis et sapinières; le tout situé en la commune de Jumelles, d'une contenance de soixante-six hectares trente-huit ares treize centiares.

Sur la mise à prix de 90,000 fr.

S'adresser, pour les renseignements, auxdits M<sup>e</sup> HILAIRE et CORDELET. (571)

Etude de M<sup>e</sup> GUIBERT, notaire à Oiron (Deux-Sèvres).

### AVIS

Les créanciers de M. Louis ROUGER, en son vivant entrepreneur de battages à Brié, sont invités à se présenter, en l'étude de M<sup>e</sup> GUIBERT, munis de leurs titres et comptes.

### A LOUER

DE SUITE,

### UNE JOLIE

### MAISON DE CAMPAGNE

Sur les bords de la Loire.

S'adresser, pour traiter, à M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur. (507)

### A LOUER

PRÉSENTMENT

### PORTION DE MAISON

Sise à 300 mètres de la gare de Chacé-Varrains,

Avec servitudes, belles caves et jardin.

S'adresser à M. Alexandre CARRET, propriétaire à Varrains. (591)

### A VENDRE

OU A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine

### GRANDE MAISON

Avec JARDIN

COURS, REMISE ET ÉCURIE.

S'adresser à M<sup>e</sup> PAILLON, rue du Presbytère. (563)

### A LOUER

PRÉSENTMENT,

### MAISON BOURGEOISE

Avec caves, servitudes et jardin bien affrui,

Ancienne route de Tours, à 10 minutes de la gare d'Orléans.

S'adresser à M. DUPONT, 32, rue Dacier. (565)

### A LOUER

PRÉSENTMENT,

### MAISON BOURGEOISE

Avec caves, servitudes et jardin bien affrui,

Ancienne route de Tours, à 10 minutes de la gare d'Orléans.

S'adresser à M. DUPONT, 32, rue Dacier. (565)

### A LOUER

PRÉSENTMENT,

### MAISON BOURGEOISE

Avec caves, servitudes et jardin bien affrui,

Ancienne route de Tours, à 10 minutes de la gare d'Orléans.

S'adresser à M. DUPONT, 32, rue Dacier. (565)

S'adresser à M<sup>e</sup> MÉHOUSAS, rue Beau-repaire. (549)

# A LA PAIX

## MAISON DE CONFIANCE

### SARGET-GIRAULT

6, Rue d'Orléans, 6 — A SAUMUR — 6, Rue d'Orléans, 6.

MERCERIE — PASSEMENTERIE — RUBANNERIE — LINGERIE  
BONNETERIE — GANTERIE — ARTICLES DE PARIS

#### Ganterie de Peau

Gants du Tyrol, 3 boutons, pour dames, qualité extra	1.45
Gants Turin, 2 boutons, pour dames, qualité supérieure, broderie Derby	2.45
Gants Turin, 3 boutons, pour dames, qualité supérieure, broderie Derby	2.90
Gants Turin, 2 boutons, pour hommes, qualité supérieure, broderie Derby	2.90
Suède, chevreau, noirs et couleurs, 2 boutons, pour hommes	2.90
Gants rouges et noirs, pour conduire	3.90

#### Gants pour uniformes

Gants castor blancs (sous-officier), 1 bouton (qualité garantie)	1.90
Gants castor blancs fins, 2 boutons (qualité garantie)	2.90
Gants peau de chien blancs, 2 boutons (qualité garantie)	3.40
Gants castor couleur ordonnance (qualité garantie), 1 bouton	2.90
Gants castor couleur ordonnance (qualité garantie), 2 boutons	2.90
Gants peau de chien forte, couleur ordonnance (qualité garantie), 1 bouton	3.90

#### SPÉCIALITÉ DE PARFUMERIE FINE

Produits divers des parfumeries de premier ordre (marques garanties) vendus à prix réduits.

Eau de Lubin, petit modèle	1.95
Eau de Lubin, grand modèle	5.75
Eau de Lubin, grande bouteille	11.50
Eau de toilette, de Piver, le flacon de 3 fr.	1.75
Eau de toilette, de Chalmis, le flacon de 3 fr.	1.75
Eau de toilette d'Houbigant-Chardin, le flacon de 3 fr.	1.90
Eau de toilette d'Houbigant-Chardin, le flacon de 6 fr.	3.90
Eau de toilette de Thorel (à la Mousseline), le flacon de 6 fr.	3.90
Vinaigre de Jean-Vincent Bully, le flacon de 1 fr. 50.	1.15
Cosmodyr, eau de toilette sans acide, le flacon de 1 fr. 50.	1.05
Lait d'Iris, de L. T. Pivor, le flacon de 2 fr.	1.25
Opononax, de Piesse et Lubin, le flacon de 4 fr.	2.60
Champaka, royal parfum, pour mouchoirs, gants et dentelles	3.50
Eau des Fées de Sarah Félix, le flacon de 6 fr.	3.90
Veloutine poudre de riz, de Ch. Fay, la boîte de 4 fr.	2.75
Glycérine parfumée, de Charles Fay, le flacon de 2 fr. 50.	1.50
Eau de toilette J. et E. Atkinson, parfums assortis	3.75
Eau de Cologne Jean-Marie, le flacon de 2 fr. 50.	1.35
Eau écarlate de Burdel pour détacher instantanément, le flacon de 1 fr. 50.	1.15

Eau dentifrice de Botot, le flacon de 3 fr.	2.30
Eau dentifrice de Botot, le flacon de 5 fr.	3.75
Eau dentifrice du docteur Pierre, le flacon de 5 fr.	2.35
Eau dentifrice du docteur Pierre, le flacon de 5 fr.	3.75
Eau de Suez (fil vert), le flacon de 4 fr.	3.30
Opiat dentifrice de Thorel, le pot, 60 c. et	1.90
Poudre carbonique au quinquina, boîte métal	1.80
Pâte dentifrice à la Glycérine, de Gellé frères (boîte porcelaine)	1.95
Produit hygiénique, pour la santé, pour la toilette, alcool de menthe de Ricqlès, le flacon de 2 fr. 50.	1.60
Savons au suc de laitue (article exclusif) les 3 pains	1.20
Savons monstres à la Guimauve, la boîte de 6 pains	2.00
Savons Brun à la Guimauve, la boîte de 3 pains	1.20
Savons au 25 Parfums, la boîte de 3 pains	1.90
Savons des Princes Brésiliens, la boîte de 3 pains	1.90
Savons fins, odeurs assorties, la boîte de 3 pains	2.25
Savons transparents à la Glycérine, la boîte de 3 pains	1.90
Savons Royal de Thridace, la boîte de 6 fr.	3.90
Savons Windsor Soap, la douzaine, 1 fr. et	1.60

#### GRAND CHOIX DE FAUX-COLS ET MANCHETTES

Assortiment complet de Gilets, Pantalons et Chaussettes en tous genres

#### CHOIX VARIÉ DE CRAVATES DE TOUTES FORMES

Bretelles, Jarretières, Boutons de manchettes et Parures en nacre

#### GANTS CIVILS ET MILITAIRES

Spécialité de chemises confectionnées et sur mesure.

### A VENDRE

OU A ARRENTER

### UNE MAISON

Avec Jardins,

Située à Saumur, rue Notre-Dame, n<sup>o</sup> 55.

S'adresser à M. BARILLET, même rue.

### A VENDRE

### Un JARDIN bien affrui

Situé rue de la Gueule-du-Loup,

Avec pavillon comprenant chambre à feu, grenier; cave en roc; pompe.

S'adresser à M. ALLORY, rue du Puits-Neuf, Saumur. (511)

On demande, pour le commerce, UN JEUNE HOMME ayant une bonne écriture.

S'adresser à M. Georges NEVRE fils, à Saumur.

UNE DAME, connaissant la comptabilité et le commerce, demande un emploi.

S'adresser au bureau du journal.

### PORTRAITS d'après PHOTOGRAPHIE

GRANDEUR NATURELLE,

Ressemblance et inaltérabilité garanties.

50 fr. avec le passe-partout.

Visiter les portraits rue Courcouronnes, n<sup>o</sup> 4.

Thés

### CHOCOLAT

Vanille

Qualité supérieure

### GUÉRIN-BOUTRON

PARIS

Santé : 1 fr. 60; 1 fr. 80; 2 fr. et 2 fr. 50 le 1/2 kil. — Vanille : 2 fr. et 2 fr. 50 et 3 fr. le 1/2 kil.

THÉS NOIRS mélange extra, qualité supérieure : 1 fr. 50; 2 fr. 50 et 4 fr. 25 la boîte.

A SAUMUR, chez MM. TROUVÉ, confiseur, GARRBAU-RATONIS, MOLLAY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie. (235)

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.  
Hôtel-de-Ville de Saumur, le